FAÇADES COLORÉES

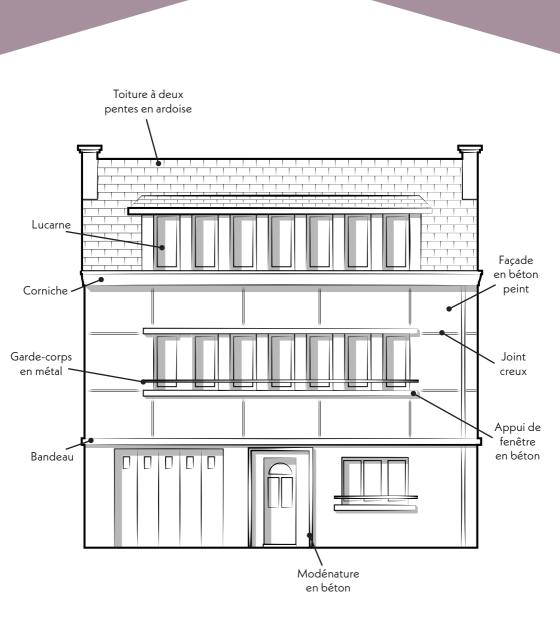
ÉPOQUE = 1945 À 1970

Logements collectifs





Caractéristiques des logements collectifs des années 1945 à 1970



Exemples de façades ravalées





Vous souhaitez colorer votre façade?

Quelques conseils pour composer votre projet:



• Révéler les détails

Identifier les éléments et détails architecturaux des façades afin de mettre en valeur les caractéristiques grâce à la couleur.

Exemple : Des encadrements de fenêtres peints en blanc et un fond de façade coloré.



• Diversifier les teintes

Traiter les façades des volumes annexes (garage, abri, extension) différemment du volume principal.

Exemple : Le volume principal revêt une couleur, le volume annexe est décliné dans une teinte plus claire.



• Préserver et restaurer les traces du passé

Conserver ou reproduire à l'identique les matériaux naturels ou qualitatifs tels que la pierre, le bois ou le béton bouchardé, ainsi que les lettrages et fresques anciennes ou tout autre décor.

Exemple: Le soubassement en pierre d'un bâtiment donne du relief et une richesse à la façade.





ÉPOQUE - 1945 À 1970

Cette époque dite «de la reconstruction» est synonyme de façades ordonnancées privilégiant une unité dans le dessin des fenêtres, aussi bien pour les maisons individuelles que pour les immeubles.

La pierre est présente ponctuellement en façade, souvent au rez-de-chaussée.

Les immeubles de cette époque sont marqués par des lignes horizontales que l'on retrouve à travers des fenêtres en bandeaux, des appuis, des joints creux, des casquettes ou des corniches. Les toitures en ardoise sont le plus souvent à double pente à 45° sans brisis.

La Ville de Lanester vous <u>accompagne</u> et vous <u>aide</u> dans le ravalement de votre maison

- La Ville de Lanester propose une aide aux ravalement des façades et pignons visibles depuis l'espace public. Cette subvention, ouverte à tous, est accordée sous certaines conditions.
- Tous travaux de ravalement (même à l'identique) sont préalablement soumis à une autorisation. La Direction de l'aménagement urbain vous guide pour le montage de votre dossier et l'architecte-conseil vous accompagne gratuitement dans la finalisation de votre projet.
- Si le chantier de ravalement nécessite d'occuper le domaine public, une autorisation d'occupation temporaire (payante) est à obtenir auprès de la Mairie, au minimum 10 jours avant la date envisagée.

Plus d'infos sur le site de la Ville de Lanester : www.lanester.bzh

Pour joindre la direction Aménagement urbain

02 97 76 81 87 - Démarche en ligne : DEM@T

Accueil - 2ème étage de l'Hôtel de Ville

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi: 8h30-12h et 13h30-17h
- Jeudi: 10h-12h et 13h30-18h30